

FORMULAIRE 12
AVIS DE CONTRE-INTERROGATOIRE SUR L'AVIS DE PRIVILÈGE
ARTICLE 40 DE LA LOI

Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction

DEST. : _____
(personne désignée dans l'avis de privilège comme étant titulaire d'un intérêt sur le local, l'entrepreneur ou le responsable du paiement envers le créancier privilégié ou l'avocat de l'une de ces personnes)

Par la présente, il est donné avis que _____ qui peut être
(nom du créancier privilégié, de son mandataire ou de son cessionnaire, ou du fiduciaire du fonds en fiducie des ouvriers)fonds en fiducie des ouvriers)

contre-interrogé sur l'avis de privilège en ce qui concerne des améliorations effectuées au local suivant :

_____ (adresse du local)

sera contre-interrogée au sujet de cet avis, le _____ , à _____ , dans les bureaux de
(date) (heure)

_____ (nom, adresse et numéro de téléphone de la personne qui procède au contre-interrogatoire)

Vous avez le droit d'être présent(e) au contre-interrogatoire soit en personne soit par l'intermédiaire d'un avocat et d'y participer. Il ne peut être fait qu'un seul contre-interrogatoire sur cet avis de privilège.

Date: _____

_____ (nom, adresse et numéro de téléphone de la personne ou de l'avocat qui exige le contre-interrogatoire)